

Sur le procédé

Systèmes : Taraflex System Top Comfort Taraflex System Endurance Taraflex System Subflex

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement de sol à usage sportif associant un revêtement de sol résilient et un complexe de doublage en pose désolidarisée

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	<p>Cette version V2 intègre la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la nouvelle construction TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX. • la pose sur un support avec des joints de dilatation dans l'aire de jeu est visée ; • Suppression des revêtements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ TARAFLEX TRADISPORT ◦ COLORETTE SPORT ◦ NATURE SPORT 	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur :

Systèmes de revêtement de sol à usage sportif constitué d'un revêtement de sol résilient manufacturé et de panneaux destinés à la pose en désolidarisation du support comprenant :

- le film polyéthylène d'épaisseur minimale de 200µm
- une des trois sous-constructions suivantes :
 - TARAFLEX SYSTEM TOPCOMFORT
 - TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE
 - TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX
- un des revêtements de sol résilients manufacturés et ses produits de mise en œuvre associés (primaires, colles, cordon de soudure) décrits dans les annexes 4 et 5 :
- les plinthes.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.2.	Appréciation	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi	6
1.2.2.	Durabilité - Entretien	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation.....	8
2.1.1.	Coordonnées	8
2.1.2.	Mise sur le marché	8
2.1.3.	Identification	8
2.2.	Description.....	8
2.2.1.	Type de structure	8
2.3.	Dispositions de conception.....	9
2.3.1.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports	9
2.3.2.	Réservation d'épaisseur.....	9
2.3.3.	Chauffage des locaux	9
2.3.4.	Vérification de la formation des entreprises	10
2.3.5.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	
2.3.6.	Consistance des travaux	10
2.3.7.	Cas de la pose sur chape ou dalle sur isolant	10
2.3.8.	Cas de la pose sur dalles en vinyle-amiante	10
2.3.9.	Joints de dilatation du support.....	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	10
2.4.1.	Dispositions générales.....	10
2.4.2.	Stockage et conditions de pose des panneaux	11
2.4.3.	Stockage et conditions de pose des revêtements de sol	11
2.4.4.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	11
2.4.5.	Mise en œuvre des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT, ENDURANCE et SUBFLEX	13
2.4.6.	Pose du revêtement de sol sportif sur les panneaux	15
2.4.7.	Découpe du revêtement pour les réservations	17
2.4.8.	Finitions	17
2.5.	Réception – Mise en service	17
2.5.1.	Revêtement de sol PVC	17
2.5.2.	Revêtement de sol Linoleum	17
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	17
2.6.1.	Revêtement de sol PVC	17
2.6.2.	Revêtement de sol Linoleum	17
2.7.	Traitement en fin de vie	18
2.8.	Assistance technique.....	18
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	18
2.9.1.	Fabrication	18
2.9.2.	Contrôles.....	19
2.10.	Annexe du Dossier Technique.....	19
2.10.1.	Références	20

2.10.2. Autres références	20
Annexes du Dossier Technique	21
SUBFLEX	33

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Systèmes de revêtements de sol à usage sportif destinés à la pose désolidarisée du support, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux sportifs intérieurs tels que considérés dans la norme NF P 90-202, de décembre 2021.

Le présent document ne vise pas le cas de gradins mobiles mis en place sur le revêtement.

1.1.2.2. Supports

Supports neufs visés par cette même norme NF P 90-202 de décembre 2021, précisée comme suit :

- Supports à base de liant hydraulique neufs ou anciens, tels que définis au § 1.2.2.2.1 ci-après ;
- Chapes à base de sulfate de calcium telles que définies au § 1.2.2.2.2 ;
- Supports à base de liant hydrocarboné telles que définis au § 1.2.2.2.3.
- Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent au support : sols PVC/caoutchouc, dalles semi-flexibles avec ou sans amiante, revêtements de sols sportifs, peintures de sol et résines coulées.

1.1.2.2.1. Supports à base de liant hydraulique neufs ou anciens

Supports à base de liant hydraulique tels que définis aux articles 5.1.2 et 5.2 de la norme NF P 90-202.

En outre sont également visés les supports à base de liant hydraulique :

- Neufs ;
- Les chapes fluides à base de sulfate de ciment faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé,
- supports existants secs ou humides ou exposés aux reprises et/ou aux remontées d'humidité tels que définis à l'article 5.1.2.5 de la norme NF P 90-202 remis à nu ou revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine, sols PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservées.

Les planchers chauffants et les planchers chauffants rafraîchissants sont exclus dans tous les cas.

1.1.2.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles définies dans la norme NF P 90-202.

1.1.2.2.3. Supports à base de liant hydrocarboné

1.1.2.2.3.1. Supports en béton bitumineux neufs ou anciens

Supports en béton bitumineux tels que définis aux articles 5.1.3.1 et 5.2 de la norme NF P 90-202 :

- neufs ;
- anciens : remis à nu ou revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine, sols PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservées.

1.1.2.2.3.2. Chapes asphalte neuves ou anciennes

Chapes asphalte telles que définies aux articles 5.1.3.2 et 5.2 de la norme NF P 90-202.

- neuves ;
- anciennes : remis à nu ou revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine, sols PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservées.

1.1.2.2.4. Autres supports admis

Sont admis :

- les supports dont le temps de séchage trop court ne respecte pas les exigences de taux d'humidité de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou de la norme NF P 90-202 mais dont le délai de séchage est d'au moins 28 jours ;
- les supports à base de liant hydraulique non ressauts ;
- les supports fissurés ne permettant pas une pose collée selon les règles de l'art ;
- les supports pollués (taches grasses,...) ne permettant pas une préparation du support correcte pour un revêtement collé ;
- Les supports avec des joints de dilatation dans l'aire de jeu uniquement en travaux de rénovation.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le système « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE » avec revêtement de sol TARAFLEX SPORT SURFACE fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1 valable sur support bois et supports classés A1_{fl}-s1 et A2_{fl}-s1.

(Rapport de classement européen du LNE n°F100449-CEMATE/21 du 15 mai 2006).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT RECREATION 45 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable sur support bois et supports classés A1 et A2.

(Rapport du LNE n°N011580-DE/3 du 5 avril 2012).

Le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT polyvalent avec revêtement de sol sportif collé TARAFLEX POLYVALENT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable en pose collée sur support bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}.

Le système « TARAFLEX SYSTEM TARAFLEX TOP COMFORT MULTISPORT RECREATION 60 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Rapport du CRET N°2023/183-1 du 15/06/2023).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT MULTISPORT » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET N°2023/182-1 du 15/06/2023).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT EVOLUTION » avec revêtement de sol PVC TARAFLEX EVOLUTION, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2017/201-1 du 18 Décembre 2017).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO », avec revêtement de sol LINODUR SPORT 4 mm ou revêtement de formulation strictement identique, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement D_{fl}-s1 valable avec le revêtement collé avec une colle acrylique sur tous supports en bois de masse volumique du substrat pour utilisation finale supérieure ou égale à celle du substrat standard multiplié par 0,75, avec panneau composite et mousse polyuréthane sous le panneau en bois.

(Rapport de classement européen du LNE n° M050585 - DE/3 du 12 juillet 2011).

Le système « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO, avec revêtement de sol LINODUR SPORT 4 mm ou revêtement de formulation strictement identique, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement D_{fl}-s1 valable avec le revêtement collé avec une colle acrylique sur tous supports en bois de masse volumique du substrat pour utilisation finale supérieure ou égale à celle du substrat standard multiplié par 0,75, avec panneau composite et mousse polyuréthane sous le panneau en bois.

(Rapport de classement européen du LNE n° M050585 - DE/4 du 12 juillet 2011).

Le système « SUBFLEX avec TX EVOLUTION » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, Valable pour tout substrat classé A1 ou A2-s1, d0 et de masse volumique $\geq 1 350 \text{ kg/m}^3$ et fixé au substrat avec ou sans utilisation d'adhésif.

(Rapport Effectis EFR-21-004137A-Révision1 du 10/06/2022).

Le système complet « SUBFLEX SURFACE » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, Valable pour tout substrat classé A1 ou A2-s1, d0 et de masse volumique $\geq 1 350 \text{ kg/m}^3$ et fixé au substrat avec ou sans utilisation d'adhésif.

(Rapport Effectis EFR-21-004137B-Révision2 du 10/06/2022).

Le système complet « TARAFLEX POLYVALENT sur SUBFLEX » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport CRET N°2023/301-1 du 19/12/2023).

Le système « SUBFLEX LINODUR » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu C_{fl}-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n°2023/167-1 du 26/05/2023).

Le système « SUBFLEX MULTISPORT » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu Cfl-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

(Rapport du CRET N°2023/180-1 du 15/06/2023).

Le système « SUBFLEX RECREATION 60 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu Cfl-s1, valable en pose libre sur support fibres-ciment classé A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

(Rapport du CRET N°2023/181-1 du 15/06/2023).

1.2.1.2. Caractéristiques sportives

Le présent Avis Technique ne vise pas les caractéristiques sportives du revêtement ni, à fortiori, celles du complexe associant le revêtement PVC ou linoléum aux panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT, TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE ou TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX.

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entièvre responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité - Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales pour des locaux sportifs, le présent avis signifie une présomption de durabilité d'au moins dix ans.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Seuls les systèmes décrits au § 2.2.1. du Dossier Technique sont visés par le présent Avis Technique

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : GERFLOR SAS
1 PLACE VERRAZZANO
CS 20458
69258 LYON CEDEX 09
Tél : 04.74.05.40.00
Internet : www.gerflor.com

2.1.2. Mise sur le marché

Revêtements de sol PVC

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits TARAFLEX RECREATION 45, TARAFLEX POLYVALENT, TARAFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT, TARAFLEX EVOLUTION et TARAFLEX SURFACE font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14904.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Revêtement de sol linoléum

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits LINODUR SPORT, COLORETTE SPORT et NATURE SPORT font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14904.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Type de structure

Système de revêtement de sol sportif comprenant :

- le film polyéthylène d'épaisseur mini 200µm décrit au §2.4.4
- une des trois sous-constructions décrites dans les annexes 1 à 3
- un des revêtements de sol résilients manufacturés et ses produits de mise en œuvre associés (primaires, colles, cordon de soudure) décrits dans les annexes 4 et 5 :
- les plinthes comme décrit au § 2.4.8.

La structure du système est la suivante :

	TARAFLEX SYSTEM		
	TOP COMFORT	ENDURANCE	SUBFLEX
Description	Se référer ANNEXE 1	Se référer ANNEXE 2	Se référer ANNEXE 3
Sous-couche		Film polyéthylène d'épaisseur 200µm	
Panneaux	<p>Panneaux préfabriqués constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une surface en bois aggloméré d'épaisseur 16 mm ; • d'une couche médiane en composite renforcé d'épaisseur 10 mm ; • d'une sous-couche en mousse PU agglomérée d'épaisseur 12 mm. 	<p>Panneaux préfabriqués constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une surface en bois contreplaqué d'épaisseur 15 mm ; • d'une couche médiane en composite renforcé d'épaisseur 10 mm ; • d'une sous-couche en mousse PU agglomérée d'épaisseur 10 mm. 	<p>Panneaux préfabriqués en HDF constitués de deux plis complexés entre eux en usine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier pli en HDF d'épaisseur 12mm • un deuxième pli en HDF d'épaisseur 6.8 mm <p>• Panneaux mousse constitués d'une mousse PU agglomérée d'épaisseur 15 mm.</p>
Colle d'assemblage	<ul style="list-style-type: none"> • colle Corapur 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR) • colle PU BOIS EXTERIEUR GEL de la société BOSTIK • colle SIKA ADHEFLEX PARQUET de la société SIKA 	<ul style="list-style-type: none"> • colle Corapur 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR) • colle PU BOIS EXTERIEUR GEL de la société BOSTIK • colle SIKA ADHEFLEX PARQUET de la société SIKA 	Colle à bois à prise progressive et répondant aux exigences de la norme NF EN 204
Revêtements de sol PVC (voir Annexe 4)	TARAFLEX RECREATION 45 TARAFLEX POLYVALENT TARAFLEX RECREATION 60 / TARAFLEX EVOLUTION TARAFLEX SURFACE	TARAFLEX SURFACE	TARAFLEX POLYVALENT TARAFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT TARAFLEX EVOLUTION TARAFLEX SURFACE
Revêtements de sol Linoleum (voir Annexe 5)	LINODUR SPORT	LINODUR SPORT	LINODUR SPORT MARMORETTE SPORT

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.1.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et pour déterminer la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2. Réservation d'épaisseur

Le maître d'œuvre doit prendre en compte l'épaisseur du système choisi dans la conception de l'ouvrage pour le calcul de la réservation d'épaisseur.

2.3.3. Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre sont attirées sur le fait que la température ambiante requise pour la pose est d'au moins + 15°C.

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur appartient de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée pendant toute la durée des travaux.

2.3.4. Vérification de la formation des entreprises

Le Maître d'œuvre doit s'assurer que l'entreprise en charge de la mise en œuvre des systèmes « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT, TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE ou TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX » a été formée par la société GERFLOR.

2.3.5. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.6. Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses spéciales.

En outre :

- Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.
- Pour les travaux en rénovation et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de préparation du support sont à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtements de sol et sont exécutées conformément aux dispositions du Dossier Technique.

2.3.7. Cas de la pose sur chape ou dalle sur isolant

Pour la pose sur chape ou dalle sur isolant, la sous-couche thermique ou acoustique retenue doit respecter les exigences décrites dans la norme NF DTU 52.10 ; elle doit être de classe SC1 ou SC2.

2.3.8. Cas de la pose sur dalles en vinyle-amiante

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, conformément à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.9. Joints de dilatation du support

En travaux de rénovation, une étude sera diligentée par le Maître d'œuvre afin de repérer les éventuels joints de dilatation et de déterminer leurs mouvements possibles ainsi que les possibilités ou non de recouvrement. Le cas échéant, un traitement adapté de ces joints devra être défini à l'issue de cette étude et il appartiendra au maître d'œuvre de définir le lot à la charge duquel la réalisation du traitement est affectée.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

La mise en œuvre est exclusivement effectuée par l'entreprise formée par la société GERFLOR.

2.4.1. Dispositions générales

La mise en œuvre des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT, TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE et TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 51.3 « Plancher en bois ou en panneaux dérivés du bois », complétées, modifiées ou précisées comme suit concernant le taux d'humidité et l'obligation du pare vapeur.

La mise en œuvre des revêtements de sol PVC sur la sous-construction en panneaux à base de bois est réalisée suivant la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 "Préparation du support et revêtements de sol souples complétées et modifiées selon les paragraphes suivants et les annexes 1 et 2.

La mise en œuvre des revêtements de linoleum est réalisée selon la norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 pour les revêtements PVC et la norme NF DTU 53.12 P1-1-4 pour les revêtements linoléum, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Température ambiante des locaux et température du support

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux et du support afin de respecter l'exigence de température ambiante minimale de + 15°C pour la pose du revêtement.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

2.4.2. Stockage et conditions de pose des panneaux

Stockage

Les panneaux sont stockés conformément à l'article 5.1.4 de la norme NF DTU 51.3 « Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois ».

Les palettes de panneaux et mousses doivent être entreposées dans les locaux clos et aérés (gymnases) à l'abri de l'humidité. La température doit être comprise entre 15°C et 25°C et l'hygrométrie ambiante (humidité relative) comprise entre 40% et 60%.

Une fois ces conditions acquises, toutes les protections et emballages des panneaux et des mousses doivent être enlevés pour permettre l'acclimatation des matériaux pendant 72h.

Ces conditions doivent être maintenues pendant toute la durée de l'installation.

Température et humidité relative ambiante

La température minimale du local doit être de 15 °C pour la pose des panneaux.

L'humidité relative ambiante doit être comprise entre 40 et 60 %.

2.4.3. Stockage et conditions de pose des revêtements de sol

L'humidité relative ambiante doit être comprise entre 40 et 60% durant toute la durée des travaux pour assurer la continuité des travaux d'installation du revêtement de sol sur les panneaux.

2.4.3.1. Revêtements de sol PVC

Stockage

Cf. norme NF 53.12 P1-1-3 "Revêtements de sol PVC collés".

Température ambiante

La température minimale du local doit être de 15 °C pour la pose.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +10 °C à +30 °C.

Température du support

Au moment de la pose, elle doit être d'au moins +12 °C, et supérieure d'au moins 3 °C à la température de point de rosée (correspondant au début de la condensation de l'humidité de l'air sur le support).

2.4.3.2. Revêtements de sol linoleum

Stockage

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

Température et humidité relative ambiante

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

La température minimale nécessaire pour effectuer la pose est de +10 °C pour le support et +15 °C pour l'atmosphère.

L'hygrométrie ambiante ne doit pas excéder 60 % pendant la durée du chantier. Celle-ci ainsi que la température du support, doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée).

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +10 °C à +30 °C.

2.4.4. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.4.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.4.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.4.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Le délai de séchage minimum est de 28 jours.

Le support ne doit pas comporter de joint de dilatation dans l'aire de jeu.

Le support doit être propre et débarrassé de tout dépôt, déchet ou trace de peinture.

La siccité du support est mesurée avec l'appareil « bombe au carbure » conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Pour les supports à base de sulfate de calcium, le taux résiduel d'humidité mesuré dans ces conditions doit être inférieur à 1 %.

Les supports à base de liant hydraulique doivent être non ressauts.

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 de décembre 2021 concernant la planéité du support : 6 mm sous la règle de 3 m et 2 mm sous le régllet de 30 cm.

2.4.4.1.1.2. Travaux préparatoires

Les joints du support doivent être préparés comme suit.

- Joint d'isolation : il doit être bourré d'une matière souple et élastique (de type fond de joint mousse compressible).
- Joints de retrait, joints de fractionnement et joints de construction : pas de traitement particulier du fait de la pose désolidarisée du TARAFLEX SYSTEM.

2.4.4.1.2. Chapes à base de sulfate de calcium neuves

2.4.4.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou tel que définis dans la norme NF P 90 202.

2.4.4.1.2.2. Travaux préparatoires

Dans le cadre de réparations localisées, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB avec un classement P3 en cours de validité est réalisé.

2.4.4.1.3. Supports neufs en béton bitumineux

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

2.4.4.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Délai de recouvrement : 3 semaines minimum après réalisation du support.

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 de décembre 2021 concernant la planéité du support : 6 mm sous la règle de 3 m et 2 mm sous le réglét de 30 cm.

2.4.4.1.4. Supports neufs en asphalte

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

2.4.4.1.4.1. Exigences relatives aux supports

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 de décembre 2021 concernant la planéité du support : 6 mm sous la règle de 3 m et 2 mm sous le réglét de 30 cm.

2.4.4.1.5. Supports existants

2.4.4.1.5.1. Supports en rénovation à base de liant hydraulique

2.4.4.1.5.1.1. Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

Le support doit être non ressuant.

2.4.4.1.5.1.2. Travaux préparatoires

Correction de la planéité selon le cas par :

- Action mécanique sur les bosses : rabotage, ...
- Réparation ponctuelle des défauts de surface à l'aide d'un mortier de réparation du béton faisant l'objet de la marque « NF produits de réparation des structures en béton » et présentant un caractère autolissant.

Traitemennt des joints de dilatation :

- Un diagnostic du support sera systématiquement réalisé afin de repérer les joints de dilatation, afin de déterminer les mouvements possibles et le traitement adapté.

2.4.4.1.5.2. Supports en rénovation à base de liant hydrocarboné : asphalte et béton bitumineux

2.4.4.1.5.2.1. Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

2.4.4.1.5.2.2. Travaux préparatoires

Supports anciens en asphalte

- R agréage localisé :
- Appliquer un primaire adapté, si nécessaire accompagné d'un enduit de r agréage de classement minimum P3 faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité.
- La mise en œuvre de l'enduit peut être réalisée selon les prescriptions du e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

Supports anciens en béton bitumineux

- Correction de la planéité selon le cas par :
 - Action mécanique sur les bosses : rabotage, ...

- Rebouchage ponctuel des flaches à l'aide d'un produit adapté ;
- Mise en œuvre d'une chape ciment traditionnelle ou d'une chape fluide à base anhydrite.

2.4.4.1.5.3. Anciens supports revêtus d'un revêtement de sol adhérent

2.4.4.1.5.3.1. Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

2.4.4.1.5.3.2. Travaux préparatoires

Dalles vinyle-amianté

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amianté est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Revêtements de sols sportifs

Nettoyage soigneux de la surface si le revêtement est adhérent, sinon procéder à l'enlèvement complet.

Peintures de sol

Traitements des zones avec défauts, ponçage et nettoyage.

Cf. partie 2 C du e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

Résines coulées

Ponçage, puis dépoussiérage Cf. partie 2 D du e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

2.4.5. Mise en œuvre des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT, ENDURANCE et SUBFLEX

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Les panneaux sont mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 51.3 complétée, modifiée ou précisée comme suit concernant l'absence de fractionnement sur la totalité du gymnase (cf. jeu périphérique) et le traitement des joints entre panneaux (produit dur et non pas souple).

Les paragraphes ci-dessous reprennent les dispositions communes de mise en œuvre des sous-constructions. Les dispositions particulières propres à chaque sous-construction sont définies dans les Annexes 1 à 3 :

- Annexe 1 : TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT
- Annexe 2 : TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE
- Annexe 3 : TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Mise en place de la feuille polyéthylène

La feuille de polyéthylène, d'épaisseur minimum 0.2 mm, doit être mise en place sur la totalité du support, avec un recouvrement de 20 cm entre lés. Le recouvrement est fixé avec adhésif simple face de 50 mm de largeur et résistant à l'humidité.

La feuille est découpée soigneusement autour des réservations.

Elle est remontée en plinthe sur la périphérie jusqu'au niveau fini du TARAFLEX SYSTEM.

Réalisation des jeux périphériques

Un jeu de dilatation de 1 cm pour 10 m doit être ménagé à la périphérie et au droit de tout obstacle.

En conséquence, des bandes sont découpées dans des plaques de polystyrène de 2 cm d'épaisseur, livrées sur chaque palette. Elles sont placées au fur et à mesure de l'avancement de la pose des panneaux sur la périphérie de la salle.

Mise en place et collage des panneaux

Les dispositions particulières propres à chaque sous-construction sont définies dans les Annexes 1 à 3 du présent dossier technique.

Réalisation des réservations

Cf. illustrations ci-dessous.

Les panneaux sont découpés après repérage et traçage.

Le panneau est découpé à la scie cloche et profilé pour encastreler la réservation.





Tolérances

- Les tolérances de pose à respecter sont les suivantes :
 - désaffleure entre panneaux inférieurs à 0.3 mm ;
 - défauts de surface (impact,...) traités ;
 - ouverture entre panneaux d'au plus 3 mm.

Traitement des joints de panneaux:

- TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE
 - les désaffleures supérieurs à 0,3 mm sont traités par ponçage ;
 - les ouvertures de joints entre panneaux supérieures à 3 mm sont traitées par sciage du joint du côté de la languette sur une épaisseur de 5 mm, avec une scie circulaire équipée d'une lame de 4 mm de large ;
 - les joints sont soigneusement aspirés, puis sont remplis par injection de la colle Corapur 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR) ou bien de la colle PU BOIS EXTERIEUR GEL de la société BOSTIK ou colle SIKA ADHEFLEX PARQUET de la société SIKA, après préparation du produit selon les indications du fabricant.
- TARAFLEX SUBFLEX
 - les désaffleures supérieurs à 0,3 mm sont traités par ponçage.

Traitement des défauts de surface

Les défauts de surface (impact ...) sont traités par application du produit de remplissage « TEC 900 DSP » de la Société HB FULLER, puis poncés après séchage.

Primairisation

Après ponçage et nettoyage, appliquer impérativement l'un des primaires suivants :

Fabricant	Primaire
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSAL
HB FULLER	TEC 047
MAPEI	ECOPRIM T PLUS
PAREXGROUP	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
SIKA – CEGECOL	CEGEPRIM RN
UZIN	PE 260

2.4.6. Pose du revêtement de sol sportif sur les panneaux

Les revêtements de sol sportifs associés sont ceux indiqués dans l'annexe particulière dédiée au revêtement considéré, en fin du présent Dossier Technique, à savoir :

- Revêtements de sol à base de PVC (Annexe 4) ;
- Revêtements de sol linoleum (Annexe 5).

2.4.6.1. Mise en œuvre des revêtements de sol PVC

La mise en œuvre des revêtements de sol PVC est réalisée suivant la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 "Revêtements de sol PVC collés".

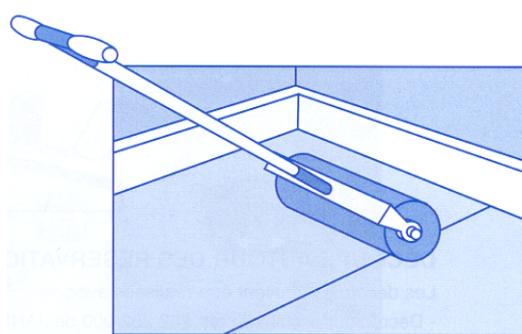
2.4.6.1.1. Encollage

Le fabricant du revêtement prescrit l'emploi de colles acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur panneaux bois, employées en simple encollage à raison de 250 à 300 g/m² environ, déposées à la spatule dentée fine (type A2 selon recommandations TKB).

Les colles prescrites sont les suivantes :

Fabricant	Colle
SIKA CEGECOL	CEGE 100 HQT CEGE 100 TECHNIC
BOSTIK	SADERTAC V6 STIX A300 MULTIFLOOR
HB FULLER	TEC 522
GERFLOR	GERTEC
MAPEI	ULTRABOND ECO V4SP ULTRABOND ECO V4 EVOLUTION
PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
UZIN	KE 2000 S

Nota : Pour TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE avec TARAFLEX SURFACE, l'encollage doit être suivi d'un passage au rouleau à poils mi-longs afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles et obtenir un gommage uniforme.



2.4.6.1.2. Traitement des joints courants entre lés

La soudure des joints à chaud avec le cordon d'apport CR50 est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Le cordon pour soudure à chaud des joints est un mélange de PVC plastifié au coloris du revêtement distribué par la Société GERFLOR ; son diamètre est de 5 mm.

2.4.6.2. Mise en œuvre des revêtements de sol linoléum

La mise en œuvre des revêtements de linoleum est réalisée selon la norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

2.4.6.2.1. Encollage

Le fabricant du revêtement préconise l'emploi de colles acryliques à Le fabricant du revêtement préconise l'emploi de colles acryliques adaptées au collage sur panneaux bois, employées en simple encollage à raison de 325 g/m² environ, déposées à la spatule dentée (type B1 selon recommandations TKB).

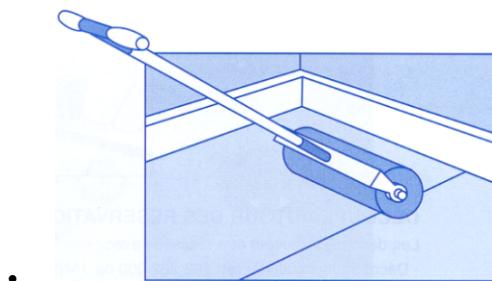
Les colles préconisées sont les suivantes :

Fabricant	Colle
SIKA- CEGECOL	CEGE 100 LINO CEGE 100 HQT
BOSTIK	STIX A780 LINOPOWER
MAPEI	ULTRABOND ECO 530
UZIN	LE 43
H.B. FULLER	TEC 614 TEC 414

2.4.6.2.2. Marouflage

Le marouflage est effectué de façon soignée en deux temps :

- premier marouflage manuel lors de la mise en place ;
- second marouflage au rouleau dans le sens transversal des lés, puis sur leur longueur.



2.4.6.2.3. Traitement des joints courants entre lés

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

Les joints sont toujours traités à chaud avec cordon d'apport.

Le cordon de d'apport est un mélange à base d'éthylène-vinyl-acétate (EVA), de diamètre 4 mm, distribué par la Société GERFLOR en bobines de 120 m dans tous les coloris de la gamme.

Le traitement à chaud (plus exactement le « thermocollage ») est réalisé au plus tôt le lendemain de la pose et après chanfreinage jusqu'à la toile de jute.

Après dépoussiérage de la rainure (largeur 3,5 mm environ), on utilise un chalumeau à main ou un chariot automoteur.

2.4.7. Découpe du revêtement pour les réservations

La découpe est réalisée avec un découpeur circulaire avec centreur de découpe.

2.4.8. Finitions

Traitement des rives - plinthes

Une plinthe de finition en bois ou synthétique est fixée sur la périphérie.

Traitement des seuils de porte

Pour les portes intérieures, le raccordement est réalisé par fixation d'un seuil en bois dur soit par collage soit mécaniquement en veillant à respecter les dispositions réglementaires qui s'appliquent pour la pose sur les dalles vinyle amiantes existantes.

Pour les portes donnant sur l'extérieur, un seuil en béton est confectionné et terminé avec un couvre-joint.

2.5. Réception – Mise en service

2.5.1. Revêtement de sol PVC

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.5.2. Revêtement de sol Linoleum

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

Pour un trafic pédestre normal, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.6.1. Revêtement de sol PVC

Pour les revêtements de sol constituant le système, le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Le traitement de surface PROTECSOL appliqué en usine permet de s'affranchir du premier entretien nécessaire sur ce type de matériau ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques noirs, bruns ou verts ou tampons à récurer) pour éviter la détérioration du traitement PROTECSOL ;
- Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages sportifs.

La métallisation est proscrite car elle est susceptible de modifier les caractéristiques sportives du revêtement.

2.6.2. Revêtement de sol Linoleum

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-4.

GERFLOR préconise les dispositions suivantes :

- Il est essentiel de ne jamais appliquer des produits d'entretien ayant un pH > 9 car les produits trop alcalins endommagent irrémédiablement le linoléum.
- Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages sportifs.

ENTRETIEN DES SOLS LINO SPORT



Type de nettoyage	Matériels utilisés	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
Nettoyage approfondi 2 X par an Entretien mécanique	A/ SANS TRACES DE RESINES + rinçage B/ AVEC TRACES DE RESINES + rinçage 	Détartrant alcalin dilué (pH <9) Détartrant redispersible	- Lavage mécanique au disque bleu avec autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse. Récupération de l'eau sale avec une raclette ou un aspirateur à eau si on utilise une monobrosse - Rinçage - Passage détartrant redispersible avec le disque rouge
		Détartrant alcalin dilué (pH <9) Détartrant redispersible	Si il a des traces de résines : - Lavage mécanique au disque bleu avec autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse. Récupération de l'eau sale avec une raclette ou un aspirateur à eau si on utilise une monobrosse - Ponçage au disque vert - Rinçage - Passage détartrant redispersible avec le disque rouge

**Matériel pour le balayage humide**

Balai trapèze équipé, de préférence, de gazes à usage unique, antistatiques et/ou pré imprégnées

**Matériel pour le balayage à sec****Matériel pour l'entretien mécanique****Matériaux pour le lavage**

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

La Société GERFLOR apporte son assistance technique à l'entreprise si celle-ci le lui demande.
et en particulier aux entreprises de pose n'ayant pas d'expérience dans la mise en œuvre d'au moins un des systèmes TARAFLEX SYSTEM au démarrage du premier chantier
La société GERFLOR met un technicien ainsi qu'un kit d'outillage à disposition des entreprises qui le souhaitent pour le démarrage de chantier.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

2.9.1.1. Panneaux TARAFLEX SYSTEM

Les différents éléments des panneaux font l'objet d'un cahier des charges de fournitures.

Les 3 composants (panneaux bois, composite, mousse) des panneaux TOP COMFORT ET ENDURANCE sont assemblés par collage sous pression et font l'objet d'un cahier des charges de fabrication.

2.9.1.2. Sous-construction TARAFLEX SUBFLEX

Les différents éléments de la sous-construction (panneaux HDF, mousse PU) font l'objet d'un cahier des charges de fournitures.
Les composants (panneaux HDF) des panneaux sont assemblés par collage sous pression et font l'objet d'un cahier des charges de fabrication.

2.9.1.3. Revêtements de sol

Les revêtements de sol à base de PVC sont fabriqués à l'usine de Tarare (69170) du Groupe GERFLOR.

Les revêtements sur mousse TARAFLEX EVOLUTION, RECREATION 60 / MULTISPORT et TX POLYVALENT sont conformes à la NF EN 14904.

Les revêtements de sol linoléum sont fabriqués à l'usine de Delmenhorst (Allemagne) du Groupe GERFLOR.

2.9.2. Contrôles

2.9.2.1. Panneaux TARAFLEX SYSTEM & SUBFLEX

La Société GERFLOR a mis en place un cahier des charges en assurance qualité sur la fourniture, les matières premières, les conditions de fonctionnement des matériaux de fabrication, les produits finis et le stockage.

Les rôles et obligations des sites de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges.

2.9.2.2. Revêtements de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériaux de production et sur les produits finis.

Les rôles et obligations du site de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges dans le cadre de la certification ISO 9001.

La Société GERFLOR est également certifiée ISO 14001.

2.10. Annexe du Dossier Technique

Réaction au feu

Cf. Article 1.3.1.1 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

Aptitude à l'emploi du système

Essais selon la norme NF EN 14904

- Système « TARAFLEX POLYVALENT »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° C102161-A1 du 01/04/2011).

- Système « TARAFLEX RECREATION 60 »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° C130587-B1 du 28/05/2013).

- Système « TARAFLEX TRADISPORT »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° C130587-A1 du 23/09/2013).

- Système « TARAFLEX EVOLUTION »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R170942-A2 du 18/12/2017).

- Système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO 4 » :

(Rapport LABOSPORT n° R111032-A1 du 27/09/2011)

- Système "TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO 4" :

(Rapport LABOSPORT n° R111037-A1 du 11/10/2011)

- Système « SUBFLEX EVOLUTION »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R221086-A1 du 22/09/2022).

- Système « SUBFLEX SURFACE »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R221085-A1 du 22/09/2022).

- Système « SUBFLEX POLYVALENT »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R231286.01-A1 du 19/10/203).

- Système « SUBFLEX LINODUR »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R230320.01-A1 du 26/05/2023).

- Système « SUBFLEX MULTISPORT »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R230320.02-A2 du 26/05/2023).

- Système « SUBFLEX RECREATION 60 »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R230320.02-B2 du 26/05/2023).

- Système « SUBFLEX DLW MARMORETTE »

(Certificat de conformité LABOSPORT n° R231286.02-B1 du 19/10/2023).

Evaluation de la résistance à la fatigue

(Rapport d'essais du FCBA n° F-R/68/05/272/06/029/153 et n° 404/08/242).

Evaluation de la résistance à la fatigue sous construction SUBFLEX

(Rapport d'essais du laboratoire interne de GERFLOR n° FR-FE-0449 du 03/04/2025)

Comportement à l'humidité

(Rapport d'essai du CTBA n° 04/PC/PHY/190 du 16/02/2005).

Tenue du plan de collage (Pour les revêtements de sol linoleum)

Pelage sur support bois après 14 jours à 23 °C selon NF T 76-128

(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 22/06/2012)

(Résultats d'essais du laboratoire UZIN du 19/01/2011)

(Résultats d'essais du laboratoire H.B. FULLER du 25/06/2012)

2.10.1. Références

Données Environnementales et Sanitaires

Les systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE et TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

2.10.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle des panneaux TARAFLEX SYSTEM : octobre 2004.

- 250 000 m² en TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT,
- 60 000 m² en TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE.
- 8.000 m² en TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Annexes du Dossier Technique

Tableau 1 - Supports neufs – Nomenclature

Type des supports	Référentiels
1 -Dallages sur terre-plein	NF DTU 13.3 Partie 1.1.1
2 - Planchers en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 21 et amendements
3 - Planchers en dalle pleine à partir de prédalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 23.4 (juillet 2021)- NF DTU 21 et amendements
4 - Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton armé, avec table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 21 et amendements
5 - Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2
6 - Plancher nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	NF DTU 23.2
7 - Plancher à partir de béton coulé en œuvre sur profilés métalliques larges collaborants, avec continuité sur appuis	Avis Techniques respectifs + Cahier CSTB n°3730_V2
8 - Chapes ou dalles traditionnelles à base de liant hydraulique	NF DTU 26.2
9 - Chapes fluides base ciment	NF P 90-202
10 - Chapes liquides à base de sulfate de calcium	NF P 90-202
11 - Chape asphalte	NF P 90-202
12 - Béton bitumineux	NF P 90-202

Annexe 1

Conditions particulières de mise en œuvre de la sous-construction TARAFLEX SYSTEM TOPCOMFORT

Cette Annexe est indissociable du présent Dossier Technique

1. Description de la sous-construction

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

Panneaux

Nature

Panneaux préfabriqués constitués :

- d'une surface en bois aggloméré d'épaisseur 16 mm ;
- d'une couche médiane en composite renforcé d'épaisseur 10 mm ;
- d'une sous-couche en mousse de polyuréthane agglomérée d'épaisseur 12 mm.

Le panneau de surface en bois aggloméré est un panneau CTB-H conforme à la norme NF P 63-203 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois » et à la norme NF EN 312.

Aspect

La face supérieure est en bois aggloméré poncé, lisse, usiné avec rainure et languette, d'épaisseur 16mm.

La couche médiane est un panneau de nid d'abeille d'épaisseur 10mm de couleur blanche ; elle déborde de 5 cm sur les 2 cotés par rapport au panneau de surface.

La face inférieure est une mousse de polyuréthane de couleur bleue de 12 mm d'épaisseur.

Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

Longueur totale des panneaux : 2.10 m

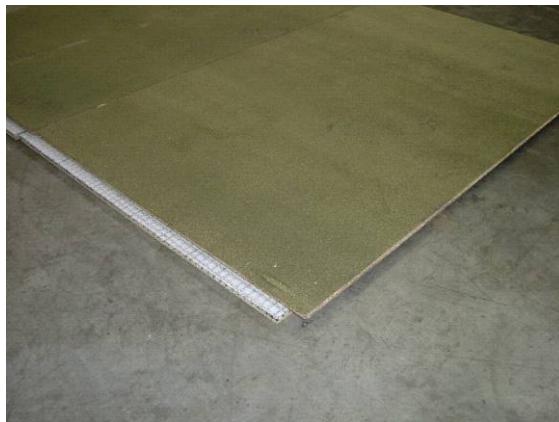
Longueur utile des panneaux : 2.05 m

Largeur totale des panneaux : 1.28 m

Largeur utile des panneaux : 1.23 m

Épaisseur totale : 38 mm (± 1 mm)

Masse surfacique totale moyenne : 12,6 kg/m² (± 1 kg/m²)



Panneau TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

Revêtements de sol sportifs associés

Fabricant	Désignation
GERFLOR	TARAFLEX RECREATION 45 TARAFLEX POLYVALENT TARAFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT TARAFLEX EVOLUTION TARAFLEX SURFACE LINODUR SPORT

Produits de collage des panneaux

- colle Corapur 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR)
- colle PU BOIS EXTERIEUR GEL de la société BOSTIK
- colle Sika ADHEFLEX PARQUET de la société SIKA, après préparation du produit selon les indications du fabricant

2. Mise en œuvre de la sous-construction

Les dispositions décrites ci-dessous complètent celles du présent dossier technique.

Mise en place de la feuille polyéthylène

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Réalisation des jeux périphériques

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Mise en place et collage des panneaux

Les opérations s'organisent comme suit :

1. Repérage et tracé de l'axe de départ ;
2. Mise en place du panneau d'angle : les bandes longitudinale et transversale de minimum 5 cm sur les panneaux sont découpées en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel ;
3. Pose de la première rangée transversale :
 - sur le panneau, la bande de minimum 5 cm est découpée en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel,
 - la colle d'assemblage est déposée sur le recouvrement transversal et dans la rainure comme illustré ci-dessous.
 - collage des panneaux à l'aide d'une des colles citées au §1 précédent, après préparation du produit selon les indications du fabricant



TOP COMFORT ou ENDURANCE

4. Pose des rangées suivantes (cf. illustration ci-dessous) : la pose des panneaux s'effectue à coupe perdue ; la dimension des panneaux en périphérie doit être d'au moins 1/3 de la longueur ; chaque panneau est encollé comme décrit précédemment.



TOP COMFORT ou ENDURANCE

Nota : si la découpe des panneaux se situe dans la zone de ventilation, compléter cette partie avec la mousse livrée sur la palette en la collant avec de la colle acrylique.

En effet, l'envers en nid d'abeille des panneaux TOP COMFORT et ENDURANCE est complexé sur 2 panneaux de mousse qui sont séparées de 200mm. Cette séparation correspondant à la zone de ventilation. La découpe du panneau peut intervenir dans cette zone et dans ce cas il est recommandé de coller une bande de mousse en envers pour combler l'espace vacant.

Réalisation des réservations

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Primarisation

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Annexe 2

Conditions particulières de mise en œuvre de la sous-construction TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

Cette Annexe est indissociable du présent Dossier Technique

1. Description de la sous-construction

TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

Panneaux

Nature

Panneaux préfabriqués constitués :

- d'une surface en bois contreplaqué d'épaisseur 15 mm ;
- d'une couche médiane en composite renforcé d'épaisseur 10 mm ;
- d'une sous-couche en mousse PU agglomérée d'épaisseur 10 mm.

Aspect

La face supérieure est en bois contreplaqué poncé, lisse, usiné avec rainure et languette, d'épaisseur 15mm.

La couche médiane est un panneau de nid d'abeille d'épaisseur 10mm de couleur blanche ; elle déborde de 5 cm sur les 2 côtés par rapport au panneau de surface.

La face inférieure est une mousse PU de couleur rose de 10 mm d'épaisseur.

Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

Longueur totale des panneaux : 2,1145 m.

Longueur utile des panneaux : 2,05 m.

Largeur totale des panneaux : 1,2945 m.

Largeur utile des panneaux : 1,23 m.

Épaisseur totale : 35 mm (\pm 1 mm).

Masse surfacique totale moyenne : 12,7 kg/m² (\pm 1 kg/m²).



Panneau Taraflex System Endurance

Revêtements de sol sportifs associés

Fabricant	Désignation
GERFLOR	TARAFLEX SURFACE LINODUR SPORT

Produits de collage

- colle Corapur 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR)
- colle PU BOIS EXTERIEUR GEL de la société BOSTIK
- colle Sika ADHEFLEX PARQUET de la société SIKA, après préparation du produit selon les indications du fabricant

2. Mise en œuvre de la sous-construction

Les dispositions décrites ci-dessous complètent celles du présent dossier technique.

Mise en place de la feuille polyéthylène

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Réalisation des jeux périphériques

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Mise en place et collage des panneaux

Les opérations s'organisent comme suit :

1. Repérage et tracé de l'axe de départ ;
2. Mise en place du panneau d'angle : les bandes longitudinale et transversale de minimum 5 cm sur les panneaux sont découpées en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel ;
3. Pose de la première rangée transversale :
 - sur le panneau, la bande de minimum 5 cm est découpée en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel,
 - la colle d'assemblage est déposée sur le recouvrement transversal et dans la rainure comme illustré ci-dessous.

collage des panneaux à l'aide d'une des colles citées au §1 précédent, après préparation du produit selon les indications du fabricant.



TOP COMFORT ou ENDURANCE

4. Pose des rangées suivantes (cf. illustration ci-dessous) : la pose des panneaux s'effectue à coupe perdue ; la dimension des panneaux en périphérie doit être d'au moins 1/3 de la longueur ; chaque panneau est encollé comme décrit précédemment.



TOP COMFORT ou ENDURANCE

Nota : si la découpe des panneaux se situe dans la zone de ventilation, compléter cette partie avec la mousse livrée sur la palette en la collant avec de la colle acrylique.

Réalisation des réservations

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Primairisation

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Annexe 3

Conditions particulières de mise en œuvre de la sous-construction TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Cette Annexe est indissociable du présent Dossier Technique

1. Description de la sous-construction

TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Panneaux

Nature

- Panneaux préfabriqués en HDF constitués de deux plis complexés entre eux en usine et décomposés de la façon suivante :
 - d'un premier pli en HDF d'épaisseur 12mm ;
 - d'un deuxième pli en HDF d'épaisseur 6.8 mm.
- Panneaux mousse constitué :
 - une mousse PU agglomérée d'épaisseur 15 mm.

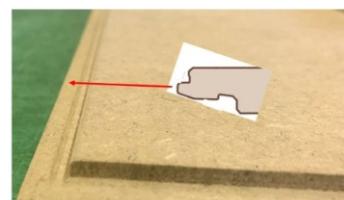
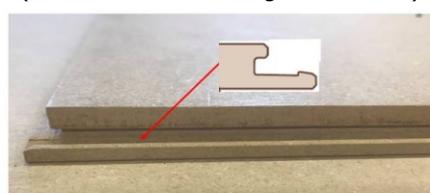
Aspect

La face supérieure est en HDF poncé, lisse, usiné avec rainure et languette sur les petits côtés, et d'un système clic sur les grands côtés, d'épaisseur 12mm.

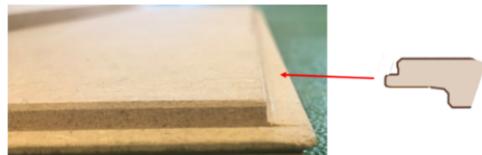
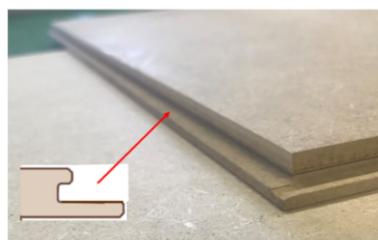
La couche médiane est un panneau HDF d'épaisseur 6.8 mm, posée en décalé ; elle déborde de 8 cm sur 2 côtés par rapport au panneau de surface et est en retrait de 9 cm sur les 2 autres cotés.

Les panneaux sont posés libre sur une mousse PU de couleur gris-noir de 15 mm d'épaisseur.

Profil du système d'assemblage grand côté (rainure en haut et languette en bas)



Profil du système d'assemblage petit côté (rainure en haut et languette en bas)



Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

- **Panneaux**

- Longueur totale : 1,32 m ($\pm 0,001$ m).
- Longueur utile : 1,235 m ($\pm 0,001$ m).
- Largeur totale : 0,549 m ($\pm 0,001$ m).
- Largeur utile : 0,46 m ($\pm 0,001$ m).
- Épaisseur totale moyenne : 16,8 mm ($\pm 0,2$ mm).
- Masse surfacique totale moyenne du panneau + mousse) : 16,7 kg/m² ($\pm 0,6$ kg/m²).
- Rectitude et équerrage des panneaux : $\leq 0,5$ mm

- **Mousse**

- Longueur totale : 2,00 m ($\pm 0,015$ m).
- Largeur totale : 1,6 m ($\pm 0,012$ m).
- Largeur utile des panneaux : 0,46 m ($\pm 0,001$ m).
- Épaisseur totale moyenne de la mousse : 15 mm (± 1 mm).
- Masse surfacique totale moyenne de la mousse) : 0,9 kg/m² ($\pm 15\%$)
- Rectitude et équerrage des panneaux : $\leq 0,5$ mm

Revêtements de sol sportifs associés

Fabricant	Désignation
GERFLOR	TARAFLEX POLYVALENT TARAFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT TARAFLEX EVOLUTION TARAFLEX SURFACE LINODUR SPORT MARMORETTE SPORT

2. Mise en œuvre de la sous-construction

Les dispositions décrites ci-dessous complètent celles du présent dossier technique.

Mise en place de la feuille polyéthylène

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

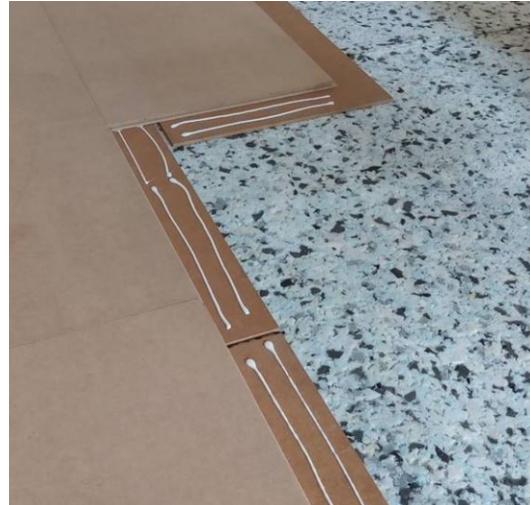
Réalisation des jeux périphériques

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Mise en place et collage des panneaux

Les opérations s'organisent comme suit :

1. Repérage et tracé de l'axe de départ ;
2. Mise en place du panneau d'angle : les bandes longitudinale et transversale de minimum 5 cm sur les panneaux sont découpées en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel ;
3. Pose de la première rangée transversale :
 - sur le panneau, la bande de minimum 5 cm est découpée en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel,
 - colle à bois à prise progressive (temps de travail : 10 min mini) et répondant aux exigences de la norme NF EN 204 pour l'assemblage des panneaux (consommation moyenne : 20 g / panneau équivalent à 350g/10m²)
 - application en 2 cordons avec une buse diamètre de sortie 5 mm comme représenté ci-dessous :

**SUBFLEX**

4. Pose des rangées suivantes (cf. illustration ci-dessous) : la pose des panneaux s'effectue à coupe perdue ; la dimension des panneaux en périphérie doit être d'au moins 1/3 de la longueur ; chaque panneau est encollé comme décrit précédemment.

**SUBFLEX**

Nota : si la découpe des panneaux se situe dans la zone de ventilation, compléter cette partie avec la mousse livrée sur la palette en la collant avec de la colle acrylique.

Réalisation des réservations

Voir §2.4.4 du présent dossier technique.

Primairisation

Voir §2.4.4 du présent dossier technique

Annexe 4

Description des systèmes avec des revêtements de sol PVC

Cette Annexe est indissociable du présent Dossier Technique

1. Description des revêtements de sol sportifs associés et appellations des systèmes

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

Nature et type

Revêtement de sol sportif vinylique avec armature sur sous-couche alvéolaire présentés en lés.

Désignation commerciale

TARAFLEX RECREATION 45.

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 1,5 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
- Epaisseur totale nominale : 4,5 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 2 600 g/m².

Appellation du système :

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT RECREATION 45

Nature et type

Revêtements de sol sportifs vinyliques avec armature sur sous-couche alvéolaire conformes à la norme NF EN 14904 présentés en lés.

Désignations commerciales

TARAFLEX POLYVALENT

TARAFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT

TARAFLEX EVOLUTION

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 1,5 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
- Epaisseur totale nominale : 6 mm à 7,5 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 4 100 à 4 750 g/m².

Appellation du système :

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT Polyvalent,

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT Recreation 60 / Multisport,

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT Evolution.

Nature et type

Revêtement de sol sportif vinylique compact présenté en lés.

Désignation commerciale

TARAFLEX SURFACE.

Caractéristiques d'identification

Largeur totale : 1,5 m.

Longueur des lés : jusqu'à 24 m.

Epaisseur totale nominale : 2 mm.

Masse surfacique totale moyenne : 2 700 g/m².

Appellations du système

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT SURFACE

TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

Nature et type

Revêtement de sol sportif vinylique compact présenté en lés.

Désignation commerciale

TARAFLEX SURFACE.

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 1,5 m.

- Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
- Epaisseur totale nominale : 2 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 2 700 g/m².

Appellation des systèmes

- TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE.
- TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Nature et type

Revêtement de sol sportif vinylique compact présenté en lés.

Désignation commerciale

TARAFLEX SURFACE.

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 1,5 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
- Epaisseur totale nominale : 2 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 2 700 g/m².

Appellation des systèmes

TARAFLEX SUBFLEX Surface.

Nature et type

Revêtements de sol sportifs vinyliques avec armature sur sous-couche alvéolaire conformes à la norme NF EN 14904 présentés en lés.

Désignations commerciales

TARAFLEX POLYVALENT

TARAFLEX EVOLUTION

RECREATION 60 / TARAFLEX MULTISPORT

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 1,5 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
- Epaisseur totale nominale : 6 mm à 7,5 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 4 100 à 4 750 g/m².

Appellation des systèmes

TARFLEX SUBFLEX Polyvalent.

TARAFLEX SUBFLEX Evolution.

TARAFLEXSUBFLEX RECREATION 60 / MULTISPORT

Annexe 5

Description des systèmes avec des revêtements de sol linoleum

Cette Annexe est indissociable du présent Dossier Technique

1. Description des revêtements de sol sportifs associés et appellations des systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

Nature et type

Revêtement de sol linoléum compact sur support en toile de jute présenté en lés d'épaisseur 4 mm (LINODUR SPORT)

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 2,00 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 28 m.
- Épaisseur totale nominale : 4 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 4700 g/m².

Appellation des systèmes

TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO.

TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

Revêtements de sol sportifs associés

Nature et type

Revêtement de sol linoléum compact sur support en toile de jute présenté en lés d'épaisseur 4 mm (LINODUR SPORT).

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 2,00 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 28 m.
- Épaisseur totale nominale : 4 mm.
- Masse surfacique totale moyenne : 4700 g/m².

Appellation du système

TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO.

SUBFLEX

Revêtements de sol sportifs associés

Nature et type

Revêtement de sol linoléum compact sur support en toile de jute présenté en lés soit d'épaisseur 4mm (LINODUR SPORT) soit d'épaisseur 3,2mm (MARMORETTE SPORT)

Caractéristiques d'identification

- Largeur totale : 2,00 m.
- Longueur des lés : jusqu'à 28 m.
- Épaisseur totale nominale :
 - 4 mm (LINODUR SPORT)
 - 3,2mm (MARMORETTE SPORT).
- Masse surfacique totale moyenne :
 - 4700 g/m² LINODUR SPORT)
 - 3800g/m² (MARMORETTE SPORT).

Appellation du système

- SYSTEM SUBLEX LINODUR SPORT
- SYSTEM SUBLEX MARMORETTE SPORT

Annexe 6

Fiche de réception des supports

Nom, référence et adresse du chantier :

Système installé : TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE
 TARAFLEX SYSTEM SUBFLEX

Revêtement de sol associé :

Clos et couvert oui non Propreté des sols oui non Température ambiante °C

Nature du support :

Ciment/Béton Chape Anhydrite Asphalte Ancien revêtement de sol adhérent :

Support exposé à des reprises d'humidité Oui Non

(exemple : dallage béton sur terre-plein, plancher sur vide sanitaire non ventilé, plancher au-dessus d'un local à très forte hygrométrie...)

Présence d'un joint de dilatation Oui Non

Contrôles à établir selon les méthodes d'essais définis dans la norme NF P 90-202 :

La localisation des contrôles ci-dessous est matérialisée sur le(s) plan(s) (à joindre au rapport)

1) Taux d'humidité du support (mesuré à la bombe au carbure selon l'Annexe C)

(Nombres de points de mesure : 4 points minimum pour une surface inférieure ou égale à 1 000 m². Au-delà de 1 000 m², 1 point supplémentaire par 500 m². Joindre plan de localisation des points de mesure.)

Taux : n° 1 n° 2 n° 3 n° 4 n° 5 n° 6 n° 7

2) Relevée des fissures (à relever sur le plan : longueur, largeur, forme) Diagnostic et décisions :

3) Planéité : En tout point et en tout sens sur l'ensemble de la surface (selon exigences définies dans le Dossier Technique). Résultats : C NC

4) Autres remarques :

- classement sportif fédéral envisagé : Oui Non Si oui, indiquer le sport et le niveau :
- dimension de l'espace de compétition (longueur, largeur, hauteur) :
- positionnement des fourreaux/ancrages : Résultats : C NC

Synthèse des contrôles effectués

Les valeurs relevées permettent l'acceptation du support Oui Non Points de non-conformité : (à lister)

Les contrôles ont été fait par l'entreprise titulaire du lot Revêtement de sol ou d'un laboratoire spécialisé sols sportifs, le..... représenté par :

Les contrôles, constats et décisions ont été réalisés en présence de :

Le rapport est à communiquer à la maîtrise d'ouvrage et à son représentant.

NOTE Légende : C = Conforme NC = Non conforme.